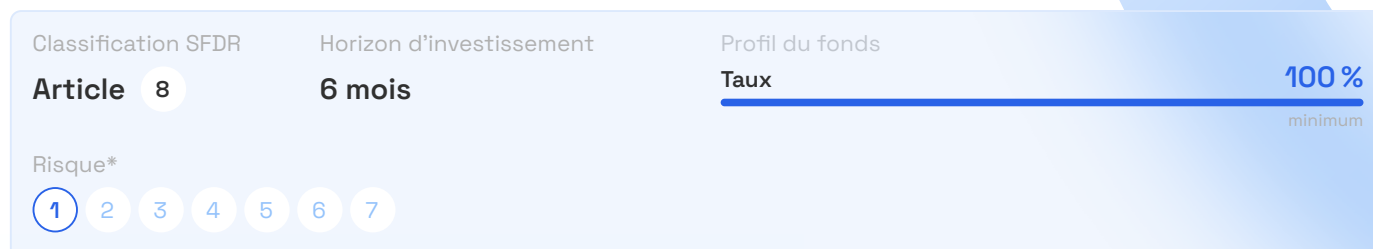


Ecofi Ultra Short Term

Ecofi Ultra Short Term est un FCP obligataire court terme pour viser à obtenir une performance supérieure à celle de l'€STER selon une approche ISR



Ecofi Ultra Short Term en bref...

Offrir un OPC court terme, liquide, de bonne qualité de crédit, avec une volatilité maîtrisée.

Nos 4 critères d'éligibilité :

- liquidité : forte et quotidienne ;
- volatilité : faible ;
- titres : obligations et instruments monétaires ;
- notation : bonne qualité de crédit ("Investment grade").

[Viser un placement à 6 mois et une meilleure rémunération de votre trésorerie longue](#)

Pourquoi utiliser Ecofi Ultra Short Term ?

Concevoir un moteur de performance respectueux d'un budget de risque proche d'un produit monétaire.

Notre solution en 3 composantes :

- composante taux : sensibilité au risque de taux inférieure à 1 ;
- composante crédit : capter les primes de risque (analyse crédit et ESG) jusqu'à 3 ans de maturité résiduelle ;
- composante cycle : adapter l'exposition aux scénarios en maximisant le rendement.

[Rechercher une rémunération supérieure à un OPC monétaire](#)

Un partenaire fiable et reconnu

Ecofi, un acteur pérenne, responsable et reconnu pour la qualité de la gestion de trésorerie :

- expérience et compétence de 30 années de gestion taux & monétaire ;
- processus PRISME éprouvé depuis 2000 ;

- robustesse de la sélection par l'analyse financière et l'analyse Environnemental, Social et de Gouvernance des émetteurs ;
- forte culture de la gestion des risques ;
- fidélité de notre clientèle institutionnelle.

[Partager des relations avec une société de gestion fiable et éprouvée](#)

Ecofi Ultra Short Term, en synthèse

- Une stratégie complémentaire de gestion de trésorerie longue.
- Une réponse aux besoins de rendement proche de l'esprit monétaire.
- Une forte maîtrise des risques.
- Une gestion prudente.
- Un contrôle permanent.

[Dynamiser la gestion de liquidité avec un produit « IAS 7 compliant »](#)

Pour une meilleure rémunération de votre trésorerie longue.

Maxime MURA
Directeur
gestion monétaire



Alexis ROBERT
Gérant monétaire

* L'indicateur synthétique de risque SRI (Synthetic Risk Indicator) va de 1 (risque faible) à 7 (risque élevé). La catégorie de risque indiquée n'est pas garantie et est susceptible d'évoluer dans le temps. Tous les risques ne sont pas toujours intégralement pris en compte par l'indicateur de risque. Les autres risques liés à l'investissement sont indiqués dans la section "Principaux risques" du Prospectus. Produit destiné à des clients prêts à accepter un risque de perte en capital et ne nécessitant pas une connaissance approfondie des marchés financiers. Cf. verso. Les références à un label ou une récompense ne préjugent pas des résultats futurs de la SICAV ou du gestionnaire.

Processus d'investissement

01 Sélection de l'univers d'investissement

Univers initial : valeurs de la zone Euro et/ou de l'OCDE

Filtre quantitatif : choisir les supports d'investissement ayant des risques de signature cohérents avec les niveaux de rémunération, tout en s'astreignant à une sélection de titres intrinsèquement prudente

Processus PRISME :

- Sélection des émetteurs au regard de leur performance ESG et de l'intensité carbone selon la note PRISME ;
- Exclusions sectorielles (armements controversés, tabac, jeux, charbon, énergies fossiles non conventionnelles, gaz & pétrole, pesticides, huile de palme) et des paradis fiscaux ;
- Gestion des sociétés controversées.

02 Notation des valeurs

Critères de notation

- Analyse fondamentale
- Analyse financière (risque crédit)
- Une notation au moment de l'acquisition des titres concernés au moins égale à A-3 (titres ≤ 2 ans) ou BBB- (titres > 2 ans)

03 Construction du portefeuille

Elle dépend :

- de contraintes de diversification pays, émetteurs...
- de la rémunération et du risque de l'émetteur
- de la vie moyenne du portefeuille



Focus intensité carbone

L'intensité carbone (calculée avec les émissions scope 1, 2, 3) est intégrée dans notre processus PRISME. L'intensité carbone de nos fonds ISR doit être systématiquement inférieure à celle de leur univers ESG¹.

¹Pour en savoir plus sur la méthodologie de calcul, se reporter au Code de Transparence disponible sur notre site internet www.ecofi.fr.

Avantages

- Des émetteurs de qualité
- Rigueur d'analyse et de sélection
- Approche prudente et experte
- Une sélection des valeurs selon les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG)

Inconvénients et risques

- Risque de taux, crédit, juridique, perte en capital
- Risque de gestion discrétionnaire
- Risque lié à la gestion des garanties
- Risque lié aux opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres
- Risque juridique, durabilité

Pour une description plus complète des risques, se référer au prospectus du fonds disponible auprès d'Ecofi sur simple demande ou sur www.ecofi.fr

Caractéristiques

Classification AMF : Obligations et autres titres de créance libellés euro

Code ISIN : Part R : FR0010793778 - Part I : FR0014019TG1 - Part SI : FR0014019TH9

Forme juridique : OPCVM de droit français

Classification SFDR : Article 8. Ce fonds promeut des critères ESG mais il n'a pas pour objectif un investissement durable. Il pourra investir partiellement dans des actifs ayant un objectif durable.

Dépôtair/Conservateur : Caceis BANK

Valorisateur : Caceis FUND Administration

Société de gestion : Ecofi

Date de création : 23 septembre 2009

Devise de valorisation : Euro

Zone géographique : Zone Euro et OCDE

Indice de référence : CSTER. Néanmoins, il est rappelé que le FCP n'est ni indiciel ni à référence indicielle, sa gestion étant discrétionnaire au sein de son univers d'investissement. Il ne vise pas à répliquer son indicateur de référence.

Conditions de souscriptions/rachats : Chaque jour (J) avant 11h30 sur la valeur liquidative du jour (J) - Souscriptions/rachats (cours inconnu) - Règlement J+1.

Valeur initiale de la part : 10 000 euros

Frais de gestion (TTC max. de l'actif net) : Part R : 0,25 % - Part I : 0,18 % - Part SI : 0,14 %

Commissions de souscription/rachat : néant

Commissions de surperformance : Part R : néant - Parts I et SI : 20% au-delà de l'CSTER capitalisé + 30 bps

Contact : +33 (1) 44 88 39 00 - contact@ecofi.fr

Document non contractuel. Le présent document ne constitue pas une recommandation d'investissement personnalisée.

Conformément à la réglementation, toute souscription devra être précédée d'une évaluation de l'expérience, de la situation et des objectifs du Client. Il est recommandé, avant tout investissement, de lire attentivement le prospectus complet (et en particulier le Document d'Information Clé ou DIC) de l'OPC. Les documents d'informations périodiques des OPC sont tenus en permanence à votre disposition chez Ecofi Investissements 12 boulevard de Pesaro CS 10002 - 92024 Nanterre Cedex ou sur notre site internet www.ecofi.fr. Ecofi Investissements est susceptible de détenir des liens d'intérêt (notamment gestionnaire ou distributeur) ou de détenir des positions sur les OPC ou les valeurs mentionnées. Cet OPC n'offre aucune garantie de rendement ou de performance et le capital n'est pas garanti. Ecofi Investissements est agréée par l'AMF (<http://www.amf-france.org/>) sous le n°GP97004 en date du 07/02/1997.

**GROUPE
CREDIT COOPERATIF**

